



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 82594

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la sécurité dans les musées. Le 20 mai 2010, cinq toiles de maîtres ont été dérobées au Musée d'art moderne de Paris pour un butin évalué à 100 millions d'euros par la ville de Paris et 500 millions d'euros par certains experts. Dans un audit d'avril 2007, l'inspection générale de la ville de Paris relevait de graves problèmes de surveillance et de sécurité qui touchaient tous les musées municipaux de la ville de Paris de façon grave et récurrente. D'après ce rapport, la protection des oeuvres est déficiente, les systèmes de sécurité incendie « obsolètes » et les moyens humains « insuffisants pour assurer des missions de sécurité et de sûreté ». Les enquêteurs concluent que les musées inspectés, qui conservent un nombre considérable de chefs d'oeuvre, « paraissent particulièrement vulnérables ». Il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement afin que de tels cambriolages ne se reproduisent plus.

Texte de la réponse

Si les musées n'ont pas vocation à être transformés en forteresses et doivent demeurer accessibles, il est néanmoins nécessaire, afin de limiter les risques de malveillance, de mettre en oeuvre un ensemble de mesures pour réduire la vulnérabilité de ces établissements recevant un public de plus en plus nombreux. Les mesures engagées depuis déjà de nombreuses années sont responsables de la réduction régulière du nombre de vols constatés par l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) : 36 en 2007, 29 en 2008 et 20 en 2009. Ainsi que le rappelle la circulaire ministérielle en date du 9 juin 2010 adressée à l'ensemble des musées de France à deux reprises cet été, que le ministre de la culture et de la communication a présentée à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat le 1er juillet, l'action de l'État visa à : promouvoir des actions de prévention contre les actes de malveillance dans le cadre d'audits de sûreté et d'avis techniques dispensés à l'occasion de projets immobiliers ; initier des actions de formation des professionnels des musées aux questions touchant à la sûreté ; assurer la diffusion auprès des musées de France de documents techniques d'information destinés non seulement à sensibiliser les professionnels des musées mais à leur octroyer les moyens techniques et organisationnels afin d'améliorer la sûreté de leur établissement ; appuyer les musées engagés dans des actions d'amélioration de la connaissance de leurs collections à travers la réalisation d'inventaires et de récolements, de marquage et de numérisation des oeuvres. Pour mettre en oeuvre l'ensemble de ces actions, le ministère de la culture et de la communication a obtenu du ministère chargé de l'intérieur la mise à disposition de deux officiers de police qui assistent les services de la direction générale des patrimoines (DGP) dans ce domaine. Par ailleurs, au sein de la DGP, a été constitué un département chargé de concentrer l'ensemble des moyens humains à même de répondre aux sollicitations des établissements pour les accompagner dans leur politique de développement de la sûreté et de la sécurisation de leur bâtiment et de leur collection. La sûreté des musées de France est non seulement un enjeu national mais représente également une responsabilité particulière pour le ministère de la culture et de la communication qui continuera à poursuivre son action déterminée afin que le nombre de vols continue chaque année de diminuer en France.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82594

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7117

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11982